Rouen, le 1er avril 2009

Communiqué de presse

Non à l’incitation à la violence à l’égard des femmes !

**Catherine Morin Desailly,** Sénatrice, Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les hommes et les femmes au Sénat, et Vice-présidente du groupe d’études sénatorial sur les droits de l’homme, **Fatiha Boyer**, présidente du Comité  Ni putes ni soumises de Seine-Maritime et **Anne-Marie Cardon**, présidente de Ni victimes, ni battues tiennent à faire part de leur profonde indignation à la lecture de la chanson « Sale pute » du rappeur Orelsan.

Alors que la journée de la femme vient d’être célébrée le 8 mars dernier, qu’un débat a eu lieu il y a 15 jours au Sénat sur la politique de lutte contre les violences faites aux femmes en présence de Mme Létard, Secrétaire d’Etat à la solidarité et à la parité, auquel Catherine Morin-Desailly a participé avec plusieurs de ses collègues, elles condamnent fermement cette chanson dont les propos, misogynes, sexistes, humiliants et dégradants sont une incitation à la haine et à la violence à l’égard des femmes. Valérie Létard a d’ailleurs demandé à la justice d'examiner dans quelles conditions des suites judiciaires peuvent être engagées.

Si Internet est un formidable espace de liberté et de création artistique, il ne peut autoriser que soient diffusés des propose attentatoires à la dignité humaine, qu’ils soient racistes ou sexistes. A l’heure où l’ont sait qu’une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon, que les clichés et stéréotypes véhiculés sur les femmes perdurent et que plus que jamais la prévention et l’éducation sont absolument essentielles, on ne peut qu’être consterné et indigné par les propos de ce chanteur qui dans une autre chanson « Saint Valentin » menace sa copine de la « marie-trintigner ». Ces événements viennent conforter la réflexion lancée par Catherine Morin-Desailly, qui rappelant les chiffres de la mission Reiser sur l’image de la femme dans les médias, évoquait le nécessaire travail à mener sur ce que pourrait être un CSA de l’Internet.

Catherine Morin-Desailly, Fatiha Boyer et Anne-Marie Cardon ont décidé de s’associer pour écrire à Christine Albanel, Ministre de la Culture et au Directeur du Festival de Bourges, Daniel Colling, qui a programmé cet artiste, afin d’avoir la garantie que cette chanson ne serait pas diffusée. La direction du Festival qui débute le 25 avril prochain a en effet décidé de maintenir au nom d’un choix artistique, indiquant avoir « engagé ce jeune artiste pour une prestation artistique qui, comme son album, n'inclut pas cette chanson et ne véhicule pas ce type de message. »

A l’heure où la politique de lutte contre les violences faites aux femmes a reçu le label « Campagne d’intérêt général » pour 2009, qui peut tolérer, sous couvert du respect de la liberté et de la création artistique, que Catherine Morin-Desailly en tant que vice-présidente de la commission des affaires culturelles du Sénat et vice-présidente du groupe d’études sur la musique et la chanson française a toujours défendues, que de tels propos soient tenus ?

Contacts :

**Catherine Morin-Desailly**, Sénatrice de la Seine-Maritime,

01 42 34 29 95, 02 35 15 38 30, c.morin-desailly@senat.fr

**Fatiha Boyer,** présidente du Comité de Ni Putes Ni Soumises de Seine Maritime
06 28 82 96 98 ou 06 46 56 55 31

**Anne-Marie Cardon,** Présidente de Ni victimes, ni battues, (fédération nationale, Solidarités femmes) pour la Seine maritime

06 70 05 46 56, nivictimesnibattues@aliceadsl.fr